

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 mars 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Caléo au 1^{er} avril 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Caléo, le 10 mars 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Caléo

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Caléo depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,088 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 juin 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Caléo.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} avril 2014 correspond à une hausse de 0,088 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Caléo est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 20 mars 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Caléo
applicables au 1^{er} avril 2014 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Domestique	
Abonnement mensuel en €	7,75
Prix du kWh en c€	6,35
Tarif 3 Usages	
Abonnement mensuel en €	12,58
Prix du kWh en c€	4,87
Tarif Grandes Chaufferies	
Abonnement mensuel en €	58,33
Prix du kWh en c€	4,45
Tarif 2 saisons	
Abonnement mensuel en €	416,67
Prix du kWh d'hiver en c€	4,038
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€	0,19
Prix du kWh d'été en c€	3,508
Réduction du prix du kWh d'été en c€	0,19
Réduction 2ème tranche (> 1 000 000 kWh)	